DECISION N°FranceAgriMer/MEP/2013/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/MEP/2012/01 du 4 septembre 2012 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Marché, Etudes et Prospectives »,

DECIDE

Direction « Marchés, Etudes et Prospectives »

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOYER, secrétaire général de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Monique MEIZELS, Chef du service Bases d'Information Economique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Marie LECOCQ, Chef de l'unité Enquête et données filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ZRIBI, Chef de l'unité Cotations et Informations de conjoncture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SEYER, Chef de l'unité Structuration de Données pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FERRET Chef du service Marchés et Etudes filières pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier ROUSSELIN, Chef de l'unité Grandes Cultures pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline BLOT, Chef de l'unité Culture et Filières Spécialisées pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TREGARO, Chef de l'unité Produits Animaux, Pêche et Aquaculture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard THOMAS, Chef de la Mission Sucre pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, Chef du service Evaluation, Prospective, Analyses Transversales et de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions du service et de la mission ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic PARIS, Chef de l'unité Evaluation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Analyses Transversales pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIERE, Chef de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 5 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/MEP/2012/01. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Montreuil S/Bois, le 23 janvier 2013

Le Directeur général

Fabien BOVA